



COMPTE-RENDU

Atelier Sentinelle MSSanté

Atelier #1 du 06/04/2023

Statut : Validé | Classification : Publique | Version : v1



1. OBJET DU COMPTE-RENDU

Objet	Comité opérateurs – Irritants Sentinelle – Atelier #1
Date	6 avril 2023
Type de réunion	Atelier
Rédacteur ¹	Mike GUEYE

Documents de référence

- Support de présentation «MSS_comité_opérateurs_Sentinelle_#1_20230406.pptx»

2. INTERVENANTS

Nom	Prénom	Entité	Fonction
BRIS	Edouard	ANS	Régulation espace de confiance
GUEYE	Mike	ANS	Régulation espace de confiance

¹ Personne en charge de la rédaction du compte rendu de la réunion

3. COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

Les points abordés durant cet atelier :

1. Introduction
 - a. L'espace de confiance MSSanté évolue avec le Ségur
 - b. Avec les déploiements vague 1, des irritants remontent du terrain, qui freinent les usages
 - c. Irritants MSSanté remontés
 - d. Calendrier estimatif pour les irritants #1 et #2
2. Instruction des irritants #1 et #2
 - a. Contexte
 - b. Irritant #1 : BAL partagée par les PS exerçant en libéral
 - c. Irritant #2 : Accès aux BAL par les secrétariats en libéral
3. Instruction irritant #3 : Emission en cas d'un destinataire avec multiples BAL
 - a. Objectif : s'assurer que le destinataire accède au message/document qui lui a été envoyé
4. Suite des travaux
 - a. Planning des ateliers

III. Restitution	Auteur/Emetteur :	Date de la réunion :
	Mike GUEYE	06/04/23

#	Acteur	Objet	Question / Remarque	Réponse
1	ESEA	Délégation	<p>ESEA :</p> <p>Indique qu'ils font de la délégation Cependant ils n'arrivent pas à ouvrir de BAL pour les cabinets libéraux sans Finess ou de BAL accessibles aux secrétaires médicales</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan B ouverture de BAL nominatives avec partage des infos de connexion avec secrétaires médicales ➤ Le souhait est de pouvoir ouvrir des BAL partagées en structure sans FINESS <p>Question ANS :</p> <p>Est-ce que le fait de bénéficier d'une id national pour les secrétaires médicales serait un positif pour vous ?</p>	<p>ESEA :</p> <p>L'arrivée d'id nationaux pour les secrétaires médicales serait un plus. A date, l'authentification repose sur un système en interne à double facteur</p>
2	GRADeS PdL	Irritant #1	<p>GRADeS PdL :</p> <p>En phase avec les irritants remontés. Les cabinets SEL ont un FINESS dans l'annuaire donc possibilité de création de BAL ORG Ce qui n'est pas le cas des autres cabinets (infirmiers, autre structure) ce qui représente une forte demande de terrain sans solution en face</p>	

3	APICEM	Irritant #1 et #2	APICEM : Indique qu'en libéral ses clients ont trouvé des plans B pour répondre aux irritants (solution organisationnelle).	
4	Lifen	Irritant #2	Lifen : L'évolution d'ENREG pour les secrétaires médicales concernerait également le secteur hospitalier ?	ANS : à date les secrétaires médicales en établissement/secteur hospitalier semblent ne pas présenter les mêmes freins (authentification locale, délégation présente). la réponse est oui avec un détail différent qui est l'autorité d'enregistrement des secrétaires en établissement (la structure serait l'AE)
5	Lifen	Irritant #2	Lifen : Les assistants médicaux sont-ils également concernés par l'évolution d'ENREG?	ANS : La réponse est OUI
6	MIPIH	Irritant #2	MIPIH : La proposition de la e-CPS uniquement comme MIE pose un problème de cas d'usage pour les établissements médico-sociaux qui ne proposent pas de téléphone professionnel à leurs secrétaires, ne craignez-vous pas un écueil similaire pour le libéral en ne proposant que la e-CPS ?	ANS : C'est un risque de fait mais pour l'instant c'est la seule ouverture possible. Nous devons valider avec les professionnels que cette solution est acceptable. L'équipement de ces acteurs de cartes n'est actuellement pas prévu
7	GCS Bretagne	RPPS+/API LPS	GCS Bretagne : Dans le référentiel 2, il est question uniquement d'authentification à la MSSanté (via le LPS) grâce à PSC. Aussi, est ce qu'à terme tous les pros devront avoir un numéro RPPS ?	ANS : l'API LPS autorise uniquement la connexion à travers PSC (ou certificat). e Pour un usage libéral la réponse est oui Il faudra être inscrit au RPPS pour disposer d'une e-CPS et ainsi pouvoir accéder aux différents services e-santé

8	GCS Bretagne	Irritant #1	GCS Bretagne : Pourquoi aller vers une BAL collective plutôt que d'assouplir l'accès à la BAL ORG	ANS : Nous sommes actuellement en phase de cadrage.
9	MIPIH	Irritant #1	MIPIH : Pourquoi ne pas envisager de rattacher les boîtes collectives à un RPPS Rang plutôt qu'un RPPS ?	ANS : pas de souhait du projet annuel d'exposer plus cet identifiant internet à usage technique.
10	GRADeS PdL	Irritant #2	GRADeS PdL : Les délégués des BAL orga n'ont pas forcément de RPPS aujourd'hui, faut-il prévoir que tous ces délégués s'enregistrent au RPPS+ ?	ANS : la réponse dans le cadre d'un accès à une BAL cabinet sans Finess est 'OUI'. Pas d'obligation en structure Finess. Mais cela représenterait aussi un intérêt pour les autres services e-santé vu que l'acteur sera enregistré et pourra en profiter
11	APICEM	Irritant #1	APICEM : La responsabilité des CO RESPONSABLE : il faudrait que le co-responsable soit client de l'Opérateur pour des questions de RGPD. C'est une certitude, comment laisser accès à un service payant à un acteur avec lequel il n'existe pas de lien contractuel. Cet acteur est un responsable de traitement ce qui fait qu'il est impératif d'établir un lien contractuel	ANS : Le responsable de la BAL pourrait assumer le lien contractuel avec l'Opérateur. Il faudrait faire évoluer la notion du « coresponsable » qui n'aurait alors pas les mêmes droits que le responsable. A instruire par ANS

12	Lifen	Irritant #1	Lifen : Existe-t-il une réflexion de l'Etat pour que ces acteurs s'organisent sous une forme juridique afin que leur structure puisse bénéficier des services numériques mis en avant ici ?	ANS : Ce serait effectivement préférable, mais à notre connaissance aucune démarche n'est lancée dans ce sens. Le cadrage écarte donc cette hypothèse.
13	Néphrocare	Ref #1	Néphrocare : Qui légalement a la capacité d'accéder à la MSSanté réglementairement parlant ?	ANS : L'article R. 1110-2 du Code de la Santé publique précise les acteurs en capacité d'accéder à la MSSanté https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044635603
14	GRADeS PdL	Irritant #1	GRADeS PdL : Certaines structures de santé possédant un SIRET et pas de FINESS sont absentes de l'annuaire santé, comment les faire remonter dans l'annuaire santé ?	ANS : Seules les structures SIRET dans l'enregistrement est obligatoire remonte dans l'annuaire santé via les autorités d'enregistrement. Aucun changement significatif n'étant prévu, il faut considérer qu'elles n'y sont pas, contrairement en structure FINESS qui sont toutes présentes.
15	APICEM	Irritant #1	APICEM : Est-ce qu'il est prévu des travaux sur les SIRET/SIREN pour que ces structures remontent dans l'annuaire santé ? le numérique embarque plusieurs structures (IA et autres) qui sont légitimes à accéder à la MSSanté. Y a-t-il des travaux en ce sens ? l'annuaire ne remonte pas d'informations sur la capacité d'accès d'une structure à la MSSanté	ANS : La question posée porte sur des structures (hors finalités des soins) qui pourraient avoir vocation à envoyer et recevoir des messages dans l'espace de confiance. Pas de réponse en séance, nous poserons la question aux sachants. A date nous ne savons pas intégrer ce type de structures à l'Espace de Confiance. Nous proposons de soumettre ce sujet à l'instruction Sentinelle. Nous proposons aux opérateurs de nous communiquer les cas d'usage d'identifiés en précisant la finalité des échanges de données de santé ainsi que les acteurs impliqués. Ceci permettra d'instruire une instruction juridique

16	Lifen	Irritant #1	<p>Lifen :</p> <p>Ce qui peut être problématique c'est la création de BAL pour des besoins stat SEGUR ou autre. Un PS a besoin de créer des BAL différentes pour ses situations d'exercice afin que les usages soient fléchés sur la bonne structure. Serait-il possible de permettre qu'un libéral émette à travers la BAL de la structure qui l'emploie pour son exercice libéral ?</p>	<p>ANS :</p> <p>Sujet noté qui nécessite instruction</p>
17	GCS SARA	Irritant #1	<p>GCS SARA :</p> <p>N'est pas en phase avec le fait qu'il y ait une seule BAL pour tous les exercices d'un PS sachant qu'on veut mettre la délégation. Les délégataires seraient différents en fonction des exercices. Ce qui veut dire que les délégataires verraient les données des différents exercices</p>	<p>ANS :</p> <p>Effectivement ceci consisterait un risque si cette piste de résolution devait être privilégiée</p>
18	GCS Bretagne	Annuaire santé	<p>GCS Bretagne :</p> <p>Pourquoi l'annuaire ne remonte pas le contexte d'exercice sur les BAL MSS ?</p>	<p>Pas de position partagée en séance. A traiter avec projet annuaire</p>